

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 28 avril 2026

Afférents au CM : 15 L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Charles Philipponnat, maire.

Exercice : 15

Présents : 14 Convocation du 22 avril 2026

Présents : M. Charles PHILIPPONNAT (maire) ; Mlle Séverine PETIT (1^{ère} adjointe) ; M. Xavier MAYRAN DE CHAMISSO (2^{ème} adjoint) ; M. Jean-Rémy SCORZA (4^{ème} adjoint) ; Mme Lydie JACQUESSON ; Mme Kirsten NEUBARTH ; Mme Marianne GONÇALVES ; M. Olivier MANNIELLO ; Mme Marianne DEON ; M. Carl-Stéphane CERCELLIER ; M. David LEPICIER ; Mme Lucyle LAGAUE ; M. Nicolas JACOB ; M. Guillaume BAHUCHET.

Absent(s) représenté(s) : néant.

Absent(s) non représenté(s) : Mme Elodie LANOTTE (3^{ème} adjointe, excusée).

Secrétaire de séance : M. Guillaume BAHUCHET.

DELIBERATION 2026-23 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dûment approuvé par le Conseil municipal ;
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'affectation du résultat de l'exercice clos, dans le respect des règles d'équilibre budgétaire et conformément aux dispositions applicables ;
Considérant que cette affectation est nécessaire à l'élaboration et au vote du budget primitif 2026 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, tel qu'il ressort du Compte financier unique susmentionné ;

Le conseil municipal, venant d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 par l'adoption du Compte Financier Unique, constate les résultats suivants :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	82 282,60
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	25 494,14

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	18 257,79
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	105 814,28

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	28 465,22
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	129 005,61
--	------------

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau en section de fonctionnement, soit en report à nouveau en section d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 051-215101114-20260430-2026_23-DE

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2026 ;

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

129 005,61

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

2 302,81

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus ;
- DIT que ces écritures seront reprises au budget primitif de l'exercice 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Charles Philipponnat

Ch. Philipponnat